

II

L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

Washington, D.C., le 1^{er} juin 1971

N° 135

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 1^{er} juin 1971, qui avait trait au Mémoire d'accord signé le 2 décembre 1970 par le Ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien et le 20 avril 1971 par le Secrétaire de l'Intérieur des États-Unis d'Amérique concernant la coopération mutuelle entre le Canada et les États-Unis pour la détection et la suppression des incendies de forêt dans une zone tampon le long de la frontière entre le territoire du Yukon du Canada et l'État de l'Alaska des États-Unis d'Amérique.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien approuve les dispositions du Mémoire d'accord et confirme l'interprétation que donne votre note des paragraphes 8 et 9 dudit Mémoire. J'ai aussi l'honneur de confirmer que votre note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente note donnant effet au Mémoire d'accord sus-mentionné.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L'Ambassadeur
M. CADIEUX

L'Honorable Martin J. Hillenbrand,
Sous-secrétaire,
Bureau des Affaires d'Europe,
Département d'État,
Washington, D.C.